

Déclaration liminaire :



CAPL 2 de la DRFIP 31 filière fiscale du 12/07/2011 : Mouvement local des cadres B

Monsieur le Président,

Nous examinons aujourd'hui le mouvement local d'affectation du cadre B filière fiscale 2011, dernier mouvement dans le corps des contrôleurs des Impôts même si le mouvement 2012 s'effectuera encore par filière.

Tout d'abord, nous constatons que les conditions de préparation de cette Commission, avec la communication tardive aux élus des documents préparatoires, ne sont pas, à nouveau, cette année, satisfaisantes. Nous demandons, par ailleurs plus de transparence en matière d'effectifs afin de pouvoir appréhender la situation de chaque service et au niveau départemental.

Ces remarques ne sont pas un grief envers les collègues de la Division RH qui travaillent dans des conditions particulièrement inconfortables. Elles s'adressent à notre Direction Générale qui persiste à traiter le mouvement des B de plus en plus tardivement, montrant en cela le plus grand mépris pour les collègues concernés au risque de commettre dans la précipitation des erreurs rectifiées notamment cette année par un mouvement de régularisation de mutations qui a concerné 14 cas dont un dans la Haute-Garonne.

Elle s'adresse aussi à la Direction locale dont le processus décisionnel impacte la mise à disposition des éléments dont doivent disposer les représentants du personnel, les chefs de service, et le personnel

Le deuxième point est au cœur de cette CAPL : il s'agit de l'emploi.

L'état de l'emploi B s'aggrave. Pourtant cette année, les effectifs de cette catégorie ne connaissent pas la même diminution globale que la catégorie C. Cela pourrait sembler un point positif mais le TSM se révèle comme un redoutable outil à supprimer des emplois sans le dire.

En l'absence d'un recrutement suffisant de contrôleurs et le fait que les temps partiels ne sont pas pris en compte, la situation des cadres B se trouve déficitaire. Le 08/07/2011 la Direction Générale annonce le recrutement de lauréats figurant sur les listes complémentaires en agents C, B, et A (157 pour les B).

Ce recrutement est à mettre au crédit des luttes menées en local par la CGT Finances Publiques avec le personnel mais aussi au niveau national. Pourtant, il ne fallait pas être devin pour prévoir qu'avec l'application du NES au 01/09/2010, un grand nombre de contrôleurs partirait en retraite dès les 6 mois effectués dans leur nouvel indice.

Nous demandons donc fermement à la Direction locale qu'elle intervienne auprès de la Direction Générale pour obtenir les emplois manquants afin que notre département bénéficie ainsi des emplois de la liste complémentaire.

Notre dénonciation des suppressions d'emplois est renforcée par le constat que nous sommes conduits à faire sur le département :

→ le chiffre des arrivées nettes est de 17, s'y ajoute 15 collègues promus par liste d'aptitude de C en B ou par concours (CIS), soit un total de 32 + un solde positif de 4 Géomètres, soit 36. Le chiffre des départs nets par mutation hors département est de 11, s'y ajoute 23 départs en retraite et 7 promotions de B en A par concours ou liste d'aptitude, soit un total de 41.

Il ressort un solde négatif de 5 B pour 2011 en Haute-Garonne.

→ au regard du TSM, au 01/09/2011, il manque en effectifs titulaires réels 48,3 postes. La Direction prévoit 38,9 agents en renforts réels, soit un déficit de 9,4 après affectation des ALD, Renforts (ex Affectation Provisoire), et détachements.

Cet état de fait est inadmissible. Nous sommes venus manifester notre indignation lors du dernier CTPD pour demander que l'on finisse avec le mépris avec lequel sont traitées les revendications du personnel.

Les missions en pâtissent et les conditions de travail se dégradent alors même qu'il subit le blocage des salaires et une réforme de la catégorie B qui conduira à travailler beaucoup plus de temps pour gagner moins qu'aujourd'hui.

Tous les services, en dehors de ceux de la Direction sont déficitaires. Certains sont en grande souffrance comme par exemple sur le site de Ranguel ou dans le SIE de St-Gaudens qui, malgré la suppression de 2 B supporte un manque d'effectif réel de 3,9 sans le soutien de collègues ALD.

Si les collègues de ces services attendent l'arrivée de renforts EDRA, beaucoup risquent d'être déçus car le corps des EDRA, après avoir subi la suppression de 2 postes destinés à alimenter au 01/09/2011 la plateforme CHORUS ramenant ainsi le nombre d'agents dans cet échelon de renfort de 22 à 20, se retrouve avec un effectif réel de 17,4 d'où un volant de renforts qui se réduit comme une peau de chagrin.

Quant aux agents ALD, on s'aperçoit qu'ils ne sont pas forcément attribués aux services les plus démunis.

Par ailleurs, au regard du mouvement mécanique, nous constatons que 4 contrôleurs affectés nationalement à la résidence Toulouse en Fiscalité Professionnelle ne sont pas affectés dans le cadre de ce projet en dépit de la règle de l'ancienneté. Chaque année ce fait se reproduit alors même que les services manquent d'emplois. Nous exigeons de notre Direction qu'elle respecte en local les affectations nationales et ce dès le mouvement 2011.

Nous tenons à rappeler notre attachement aux règles de l'ancienneté administrative pour les affectations locales et la nécessité de revoir le niveau des emplois indispensables par service en incluant ceux de la Direction pour laquelle vous recourez à l'affectation d'ALD faisant ainsi que les postes à pourvoir échappent aux règles des mutations nationales et locales.